

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00228

**CONTRAT DE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE AVEC L'ETAT AU
REGARD DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT POUR LA
PERIODE 2018-2020**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZÉ, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Monique ROVERA, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALLOIN,
M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180620-D2018002280-AR

DATE D'AFFICHAGE :20180709

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Annie GREGOIRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

CONTRAT DE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE AVEC L'ETAT AU REGARD DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT POUR LA PERIODE 2018-2020

Conformément aux dispositions des articles 13 et 29 de la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, Saint-Etienne Métropole entre dans le dispositif de contractualisation impulsé par l'Etat afin de limiter la progression des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) des collectivités (1.2 % par an, en moyenne nationale).

Ce dispositif s'applique aux collectivités dont les DRF constatées dans le compte de gestion du budget principal 2016 excédaient 60 M€.

Le référentiel d'actionnement est constitué des DRF des budgets principaux des collectivités concernées de l'année 2017.

Trois critères de pondération de + ou - 0,15 point chacun permettent de tenir compte des spécificités de chaque collectivité.

- Évolution démographique, construction de logements,
- Revenu moyen par habitant, population résidant dans les quartiers politiques de la ville (QPV),
- Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2014 à 2016.

La base de calcul 2017 au titre des DRF du budget principal de Saint-Etienne Métropole, validée par la DGFIP et conforme au compte de gestion et au compte administratif, est arrêtée à la somme de 124 981 952 €.

Saint-Etienne Métropole est éligible à une modulation à la baisse au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2014 / 2016.

Compte-tenu des arbitrages validés par Monsieur le Préfet de Région entre les différentes collectivités, le taux d'évolution retenu pour Saint-Etienne Métropole sera de 1.19 % par an sur la période 2018-2020.

Le détail de ce dispositif de contractualisation est explicité dans le contrat ci-joint qui doit être co-signé par Monsieur le Préfet de la Loire et Saint-Etienne Métropole.

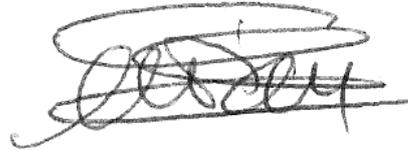
Il appartient désormais au Conseil Métropolitain de se prononcer sur l'approbation de ce contrat.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **n'approuve pas le contrat détaillant les modalités du dispositif du schéma de contractualisation avec l'Etat pour la période 2018-2020.**

Ce dossier a été rejeté avec 4 voix pour, 1 abstention et 86 voix contre.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU